## 5238/25

## ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 janvier 2025 Enregistré à la Présidence du Sénat le 28 janvier 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes